

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-5-3

N° applicatif 5336

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET FILIÈRES MÉTIERS

Résumé : Les collégiens connaissent en moyenne 10 à 20 métiers qui conditionneront leur choix en matière d'orientation. Pour une orientation véritablement choisie, il est essentiel de leur ouvrir davantage de perspectives, notamment en leur faisant connaître des métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement.

Depuis 2018, la Collectivité accompagne les collèges dans cette démarche avec le dispositif « Filières Métiers ».

Le présent rapport propose d'approuver le lancement d'un appel à projets visant à la création de nouvelles Filières Métiers dans les collèges de l'ensemble du territoire alsacien, pour la période septembre 2023 - juin 2026.

Dès la rentrée 2018, les collèges Grégoire de Tours à Marlenheim et Frison-Roche à La Broque ont mené une expérimentation visant à faire découvrir aux collégiens les métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement, respectivement dans les « Métiers d'Art et d'Artisanat » et « Métiers l'hôtellerie-tourisme-restauration ».

Au vu d'un premier bilan très positif de ces actions, un appel à projets a été lancé. Dix nouveaux collèges sont entrés dans le dispositif, pour la période septembre 2020 - juin 2023.

Les actions qu'ils ont menées, en dépit de la crise sanitaire, sur les trois années du dispositif sont synthétisées dans le tableau joint en annexe 1. Elles confirment tout l'intérêt de ces « Filières Métiers », au regard particulièrement des récentes annonces ministérielles relatives à l'orientation des collégiens, s'agissant notamment de la proposition que des collèges volontaires organisent des activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout au long du cycle 4 (visites d'entreprises, mini-stages, rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, etc.).

Dans ce contexte, le présent rapport propose d'approuver le lancement d'un nouvel appel à projets visant à la création de nouvelles Filières Métiers dans les collèges de l'ensemble du territoire alsacien, pour la période septembre 2023 - juin 2026, selon les termes du cahier des charges joint en annexe 2.

Le montant des subventions reste fixé à 10 000 € maximum par an, par collège et par projet.

Peuvent être pris en charge les achats de matériel et services en lien avec le projet, dans le cadre notamment d'ateliers pratiques au sein des établissements ou de visites extérieures.

Une convention d'objectifs triennale sera signée avec les collèges retenus. La subvention sera versée annuellement selon les modalités figurant dans une convention financière annuelle.

Plusieurs collèges ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt à entrer dans le dispositif.

Un effort particulier sera apporté par les services de la Collectivité pour promouvoir et faire connaître les métiers de la filière médico-sociale aux collèges qui souhaiteraient s'engager dans cette voie.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le lancement d'un appel à projets « Filières Métiers » dans les collèges, pour la période septembre 2023 - juin 2026, selon les termes du cahier des charges joint en annexe 2,
- Il est précisé que la liste des collèges porteurs de projets retenus suite à cet appel à projets seront soumis à délibération ultérieure de la Commission permanente.

L'enveloppe globale prévue pour 2023 s'élève à 80 000 €. Les crédits seront prélevés sur l'opération P207O001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY